



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Évreux, le **17 DEC. 2021**

Signalé

Le préfet de l'Eure

à

Destinataires in fine

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE «hiver 2021 – printemps 2022»

P. J. : Logogramme « VIGIPIRATE – SECURITE RENFORCEE – RISQUE ATTENTAT

La posture Vigipirate «hiver 2021 – printemps 2022» sera active à compter du 15 décembre et jusqu'à nouvel ordre et maintiendra l'ensemble du territoire national au niveau «**Sécurité renforcée – risque attentat**».

La présente posture couvre la période de présidence française de l'Union Européenne (PFUE) ainsi que les élections présidentielles et législatives dans un contexte de menace terroriste toujours à un niveau élevé.

Cette posture Vigipirate adapte donc le dispositif en mettant sur :

- la sécurité des grands espaces de commerce et des lieux de rassemblement, tels que les marchés de Noël et les lieux de culte marqués par une forte affluence lors des fêtes de fin d'année ;
- la sécurité des événements de la PFUE et des élections nationales ;
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médicaux-sociaux et sociaux, ainsi que la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution des produits de santé, ainsi que des lieux de vaccination.

Compte-tenu de l'état des menaces et des vulnérabilités, les mesures en vigueur sont prolongées pour cette période et le périmètre des mesures actives suivantes est étendu aux événements majeurs (PFUE, élections nationales et fêtes de fin d'année) :

- restreindre les activités aux abords des bâtiments désignés,
- contrôler les personnes,
- renforcer la surveillance des rassemblements.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la vigilance et aux mesures de sécurité dans et aux abords des commissariats de police et brigades de gendarmerie, notamment s'agissant des accueils. Les consignes aux fonctionnaires de police et aux militaires de la gendarmerie, de vigilance et d'attention à observer pour leur propre protection, dans l'exercice de leurs missions mais également en dehors du service, seront renouvelées.

Enfin, je vous rappelle l'existence de la plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE qui se veut être un outil pédagogique accessible au plus grand nombre. Elle permet d'être sensibilisé à la menace terroriste et d'avoir une meilleure connaissance des gestes et réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque. Ce site internet a été mis en ligne récemment à l'adresse www.vigipirate.gouv.fr.

S'agissant des bonnes pratiques face à la menace terroriste, des fiches de sensibilisation sont accessibles en ligne depuis l'espace Vigipirate du site internet du SGDSN <http://www.sgdsn.gouv.fr/plan-vigipirate/les-affiches-de-sensibilisation/> et également sur l'espace dédié du site du gouvernement <https://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-centre-du-nouveau-dispositif-vigipirate-contre-le-terrorisme>.

Je vous remercie par avance de votre forte implication dans la mise en œuvre de ces mesures de sécurité.

Le préfet,



Jérôme FILIPPINI

DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les maires ;
Madame la sous-préfète des Andelys ;
Madame la sous-préfète de Bernay ;
Madame la secrétaire générale ;
Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure ;
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure ;
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
Monsieur le directeur départemental de la protection de la population ;
Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;
Monsieur le directeur départemental des finances publiques ;
Monsieur le directeur des services départementaux de l'Education nationale ;
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ;
Monsieur le chef de l'unité bidépartementale Eure Orne de la DREAL ;
Monsieur le délégué départemental de l'unité territoriale de l'ARS ;
Monsieur le directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE ;
Madame l'architecte des bâtiments de France.



VIGIPIRATE

**SECURITE RENFORCEE
RISQUE ATTENTAT**